

NEUVIEME PARLEMENT

Du 5 décembre 1900 au 29 septembre 1904

Première session : du 6 février au 23 mai 1901.
Deuxième session : du 13 février au 15 mai 1902.
Troisième session : du 12 mars au 24 octobre 1903.
Quatrième session : du 10 mars au 10 août 1904.

I

Votes de la première session

L'INDUSTRIE DU SUCRE DE BET- TERAVE

No. 1.—25 février 1901. (Voir Jour-
naux de la Chambre des Communes
Vol. XXXVI, page 57).

Motion Sproule : —“ Que, vu les for-
tes importations de sucre en Canada et
vu qu'il a été clairement démontré
que la culture de la betterave à sucre
est non seulement praticable mais
qu'elle réussit parfaitement dans plu-
sieurs parties du pays, cette Cham-
bre est d'opinion que pour induire
les fermiers du Canada à se livrer à
la culture de ce précieux produit, et
pour encourager l'établissement de
manufactures de sucre de betterave,
une prime devrait être offerte pour
tout sucre fabriqué avec ce produit
en Canada pendant les prochains dix
ans et que l'outillage nécessaire à
cette fabrication et qui ne sera pas
fait en Canada, soit admis en fran-
chise.”

M. Fielding propose l'ajournement
du débat.

Pour la proposition Fielding, 59—
Contre 50. Majorité 9.

LA FICELLE A LIER

No. 2.—27 février 1901. (Voir Jour-
naux Vol. XXXVI, page 67).

Motion Blain : —“ Que cette Chambre
est d'avis qu'il est opportun que toute
la ficelle à lier actuellement en la
possession du gouvernement, ainsi que
toute celle qui pourra être fabriquée
dorénavant par lui, soit vendue direc-
tement aux fermiers au prix du coût
réel de production avec addition d'un
centin seulement par livre, et que
nulle ficelle fabriquée ou payée à
même le trésor fédéral ne soit ven-
due ou autrement cédée en aucune
autre manière.”

M. Oliver propose, comme amende-
ment : — “ Que tant que le gouverne-
ment continuera à fabriquer du fil
d'engerbage, ce fil sera offert en vente
directement aux fermiers jusqu'au
1er juillet, chaque année, au prix des
matériaux et de la fabrication en cal-
culant les gages sur le pied de gages
raisonnables pour la main-d'oeuvre
libre, et que la quantité de fil non
vendue et en magasin, le 1er juillet,
chaque année, sera vendue sur sou-